

Plan Local d'Urbanisme



Notice des Annexes Sanitaires

«Vu pour être annexé à la délibération du 25/03/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision.»

Fait à Bourg-Beaudouin,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 18/04/2014
APPROUVÉ LE : 25/03/2015

Etude réalisée par :



environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 53 28

ANNEXES SANITAIRES



1.	EAU POTABLE.....	2
1.1.	Situation actuelle	2
1.2.	Situation future.....	2
2.	ASSAINISSEMENT.....	3
2.1.	Situation actuelle	3
2.2.	Situation future.....	3
3.	ELECTRICITE.....	4
3.1.	Situation actuelle	4
3.2.	Situation future.....	4
4.	TELECOMMUNICATION.....	5
4.1.	Situation actuelle	5
4.2.	Situation future.....	6
5.	DECHETS	7
5.1.	Situation actuelle	7
5.2.	Situation future.....	7
6.	EQUIPEMENTS D'INCENDIE ET DE SECOURS	8
6.1.	Situation actuelle	8
6.2.	Situation future.....	8
7.	ANNEXES.....	9
7.1.	Extraits des données du gestionnaires	10
7.2.	Données sur la STEP.....	14

1. Eau potable

1.1. Situation actuelle

Bourg-Beaudouin appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (SIAEPAP).

Le SIAEPAP dispose des compétences de production, de transfert et de distribution de l'eau potable. Le service est exploité en délégation de service public via l'affermage. Les communes suivantes y adhèrent : Bourg-Beaudouin, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Les Hogues, Letteguives, Lyons la forêt, Menesqueville, Mesnil-Raoul, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Renneville, Rosay-sur-Lieure, Vandrimare, Vascoeill.

Fin 2011, près de 14 000 habitants étaient desservis en eau potable. Le nombre d'abonnés était estimé à un peu plus 6000. Sur ces 6000 abonnés, 292 étaient basés sur la commune de Bourg-Beaudouin.

Plus particulièrement, la commune est alimentée par le captage "Fontaine Guérard" situé sur la commune de Radepont. Il a été déclaré d'utilité publique par arrêté du 15 septembre 1994.

Le service public d'eau potable a prélevé sur la ressource en eau 742 126 m³ pour l'exercice 2011. La capacité totale est estimée à 876 000 m³/an.

La qualité de l'eau potable est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

1.2. Situation future

La production couvre les besoins actuels de la commune, le captage pouvant satisfaire une augmentation de la population.

Les gestionnaires de réseaux ont été consultés et indiquent que pour l'ensemble de la zone urbaine, le raccordement et la capacité des réseaux ne soulèvent aucun obstacle. Par retour de mail, les gestionnaires ont en effet indiqué : « Pour la partie eau potable, toutes les zones sont alimentées par des canalisations qui pourront subvenir aux besoins ».

Le projet du SIAEPAP est la mise en service d'un nouveau captage « Les Châteaux » sur la commune de Charleval afin d'alimenter l'ensemble du syndicat et de ne plus avoir recours à des achats à la CREA de Rouen¹ et de permettre une interconnexion entre les différents réseaux pour pallier à tous problèmes, ce qui nécessite entre autre la construction d'un nouveau réservoir les hauteurs.

1 Les communes du plateau, Bourg-Beaudouin, Vandrimare, Renneville, Letteguives, et une partie de Radepont et de Fleury-sur-Andelle sont alimentées par achat d'eau à la CREA de Rouen (captage de la Petite Aulnaie à Radepont qui appartient à la CREA). Ainsi sur l'exercice 2011, 285 539m³ ont été achetés à la CREA.

2. Assainissement

2.1. Situation actuelle

Eaux usées

Bourg-Beaudouin adhère à la Communauté de Communes de l'Andelle qui possède la compétence assainissement et détient la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Outre la gestion des stations d'épuration collectives, la collectivité gère également le fonctionnement des installations d'assainissement autonome. En effet, les habitations non desservies par un réseau d'assainissement collectif doivent être équipées d'un assainissement autonome (fosse, épandage...).

L'assainissement est de type collectif sur la commune, hormis sur les secteurs isolés (château du Coquetot, habitation isolée située sur le chemin d'Arrache).

La STEP dispose après réhabilitation d'une capacité de 1500 équivalents-habitants. La filière technique de la STEP est de type boue activée. Les boues de la station de Bourg-Beaudouin sont éliminées par épandage sur des terres agricoles.

Eaux pluviales

La commune n'est pas dotée d'un réseau de collecte des eaux pluviales de type unitaire.

Pour l'ensemble de la commune, les eaux pluviales sont drainées par le réseau hydrographique superficiel (fossés) et dirigées vers les exécutoires dont les mares.

2.2. Situation future

Eaux usées

Les gestionnaires de réseaux ont été consultés et indiquent qu'il « reste deux zones (rue de la Mare Durand et rue des Hauts Monts) où le réseau de collecte ne passe pas complètement devant les parcelles. Il faudra donc envisager des extensions à la charge financière du demandeur. »

Eaux pluviales

La situation étant satisfaisante, aucun aménagement n'est prévu. Il est à noter que les prescriptions opérationnelles de la commune visent la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou via des dispositifs alternatifs afin d'intégrer cette problématique dans l'aménagement et de minimiser les coûts.

3. Electricité

3.1. Situation actuelle

L'ensemble des constructions du village est desservi par le réseau électrique.

3.2. Situation future

Il n'est pas prévu de renforcement électrique.

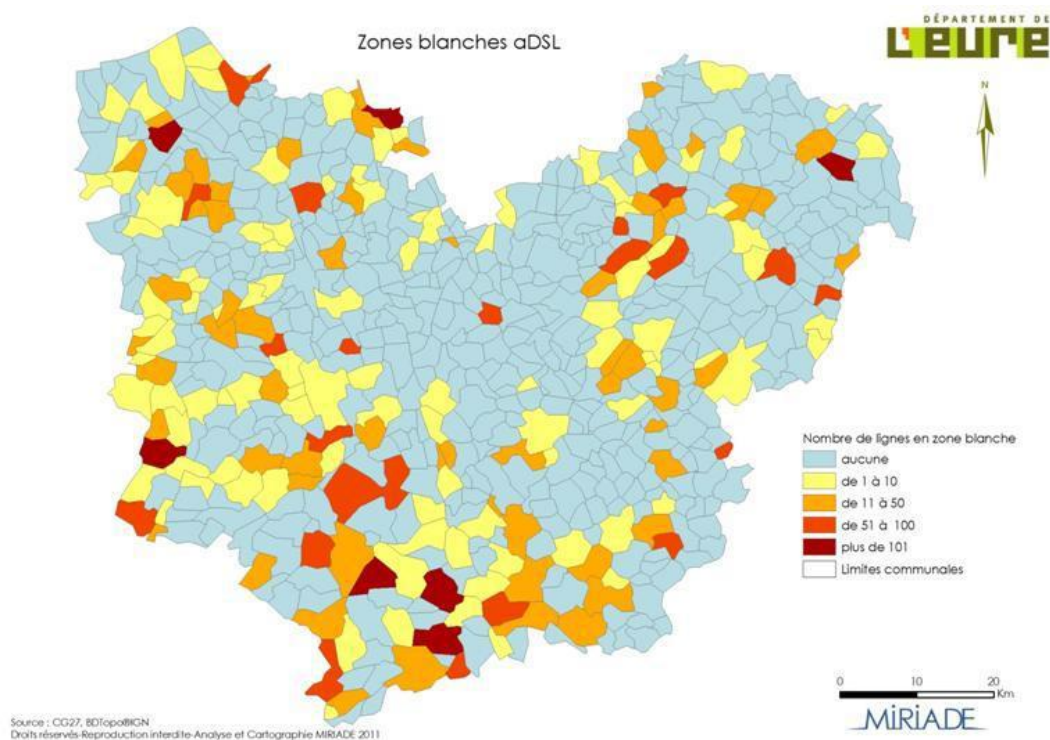
4. Télécommunication

4.1. Situation actuelle

L'ensemble des constructions du village n'est pas desservi par le haut débit.

Il est à noter que l'Eure élabore actuellement son schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN). Le SDAN constitue un document de cadrage de la politique départementale d'aménagement numérique de l'Eure. Ce document opérationnel de moyen et long terme (20 à 25 ans) vise à décrire la situation à atteindre en matière de couverture numérique du département de l'Eure, à analyser le chemin à parcourir pour y parvenir (et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs), et à arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.

La cartographie suivante localise sur le département les communes où sont concentrées les zones blanches aDSL, c'est-à-dire les zones qui ne bénéficient pas d'une offre de connexion permanente aDSL minimale.



Extrait du SDAN - localisation des zones blanches aDSL

4.2. Situation future

Ces nouvelles technologies sont régies par des politiques supra-communales et par les opérateurs et ne sont donc pas maîtrisées par la commune. Il est donc difficile de se prononcer sur l'évolution à terme de la situation.

Toutefois, l'accès aux communications numériques est aujourd'hui un facteur de développement et plusieurs initiatives sont en cours pour améliorer ce service.

Il est à noter que la commune a prévu au niveau des prescriptions réglementaires et opérationnelles l'arrivée obligatoire des fourreaux pour les nouvelles opérations.

Est-ci-après présentée les stratégies des différents opérateurs sur le département :

	■ L'agglomération d'Evreux (SFR leader) et les communes de Louviers et Vernon sont concernées par le volet Plan THD (donc déploiement prévisionnel entre 2014/2015 et 2020) ■ Objectif de couvrir 100% des communes visées (sauf difficulté technique justifiée ne pouvant excéder 10% de la commune) dans les 5 ans qui suivent le début du déploiement ■ Pour les communes non concernées par son plan THD, Orange est ouverte à des co-investissements avec les collectivités locales et leurs partenaires, <u>si les projets concernés s'inscrivent en complémentarité avec les réseaux des opérateurs déjà existants ou à venir</u> et permettent le déploiement d'une offre passive ouverte à tout opérateur ou FAL.
	■ SFR s'est positionné à l'AMII en indiquant les communes sur lesquelles ils souhaitent être leader pour le déploiement : 327 communes hors zone très dense sont concernées au niveau national ■ SFR privilégie le recours au co-investissement aux côtés d'Orange en dehors des zones très denses ■ Sur l'Eure, SFR se positionne en leader sur la CA Evreux
	■ Free répond souvent favorablement aux consultations préalables lancées par Orange pour du co-investissement en zone très dense. Hors zone très dense, le co-investissement est étudié pour les immeubles de grande taille (> 12 logements)
	■ Les évolutions vers le 100 Mb/s sont envisageables dans toutes les communes où Numéricable exploite un réseau, sous condition d'un co-investissement de Numéricable et de la collectivité ■ Sur le département, seule la commune de Gaudreville-la-Rivière (120 prises) pourrait être concernée
	■ Aucun déploiement prévu ■ Bouygues Télécom défend un schéma de déploiement qui privilégie une concurrence au niveau des services et non au niveau des infrastructures ■ Recours au co-investissement avec Orange dans les zones les plus denses

Extrait du SDAN - Stratégies THD des différents opérateurs sur le département de l'Eure

5. Déchets

5.1. Situation actuelle

La compétence déchet est gérée par Le SYGOM (SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères) du Nord et de l'Est du département de l'Eure. Le SYGOM dispose depuis le 1er janvier 2001, des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SYGOM couvre un territoire comprenant 124 communes représentant un peu moins de 100 000 habitants. Sont notamment adhérentes du SYGOM, 7 communautés de communes (Communauté de communes des Andelys et de ses Environs, Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, Communauté de communes de l'Andelle, Communauté de communes du canton d'Etrépagny, Communauté de communes Seine-Bord, Communauté de communes du canton de Lyons-la-Forêt).

Le SYGOM assure sur l'ensemble de son territoire les services suivants :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- Le transfert des ordures ménagères vers les lieux de traitement,
- La collecte sélective en porte à porte des sacs bleus toutes les semaines,
- La collecte des encombrants en porte à porte une fois par an,
- La collecte des conteneurs à verre et des conteneurs à papiers,
- Le tri des déchets recyclables et leur valorisation,
- La gestion d'un réseau de 10 déchèteries et de 2 relais déchèteries,
- Le traitement des déchets verts par compostage,
- La valorisation des déchets de bois et des gravats collectés en déchèteries,
- Le traitement des déchets ultimes (centre d'enfouissement ou usine d'incinération).

✎ Sur la commune, le ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri sélectif est effectué une fois par semaine. Concernant le tri sélectif, la commune détient quelques bornes à verre et peut diriger ses administrés vers la déchetterie de Charleval.



Localisation des équipements du SYGOM

5.2. Situation future

Le développement de la commune ne présente pas de problème de collecte des déchets. Dans le cadre des opérations d'ensemble prévues, un dispositif commun de stockage des containers de déchets est prévu en entrée de zone.

6. Equipements d'incendie et de secours

6.1. Situation actuelle

La commune dispose de 14 bornes incendies et de points d'eau (voir schéma ci-après). Les défenses incendies montrent des débits suffisants et sont conformes à la réglementation (voir fiches ci-après correspondantes à un relevé du SDIS en date du 29 juin 2013).

6.2. Situation future

En cas d'extension du village, ce réseau nécessitera d'être renforcé. Le débit minimum des défenses doit être de 60 m³/h sous 1 bar de pression dynamique.

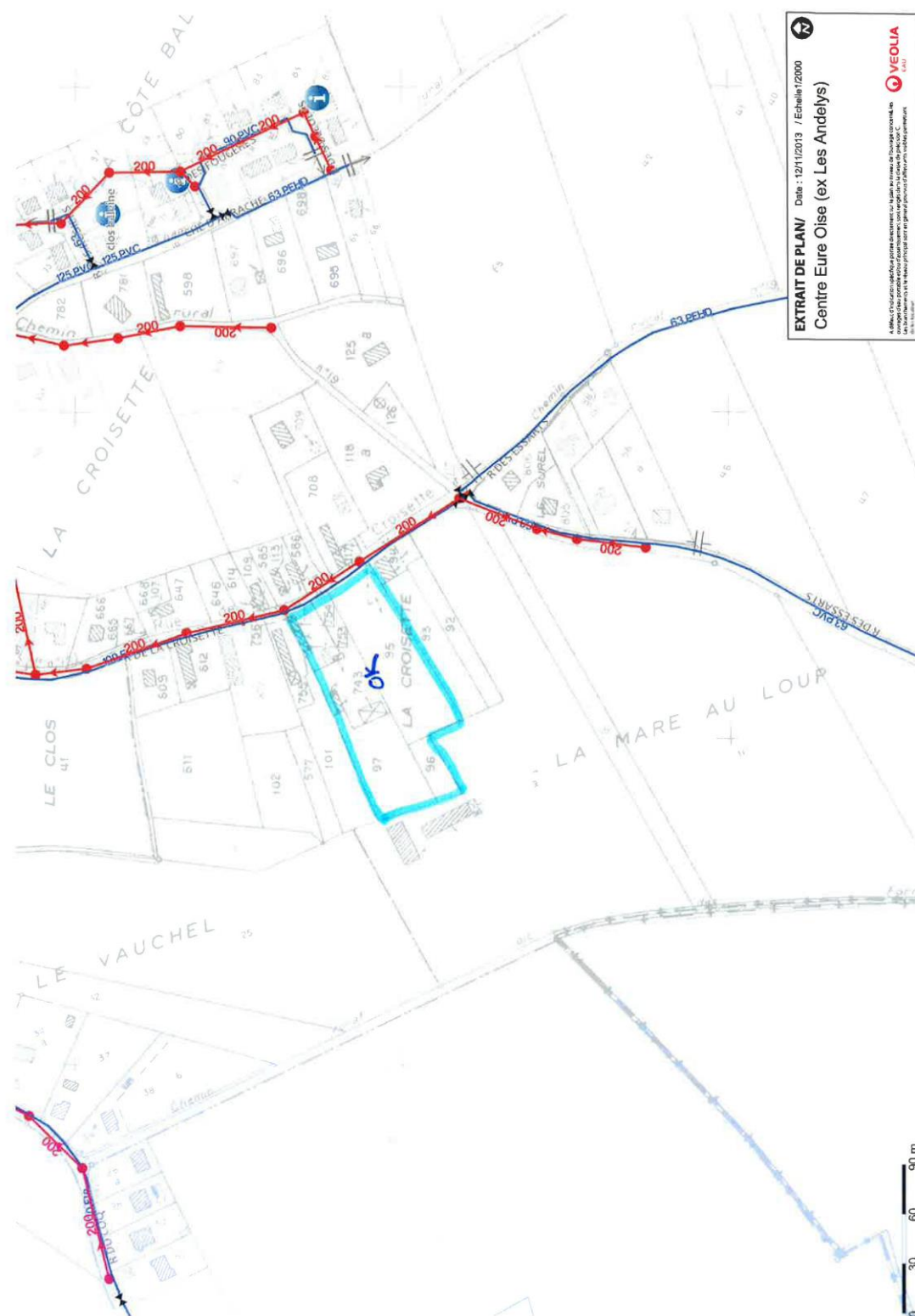
A défaut, la mise en place de réserves artificielles, dimensionnées selon le débit d'alimentation devra permettre de disposer de 120 m³ d'eau utilisable en 2 heures.

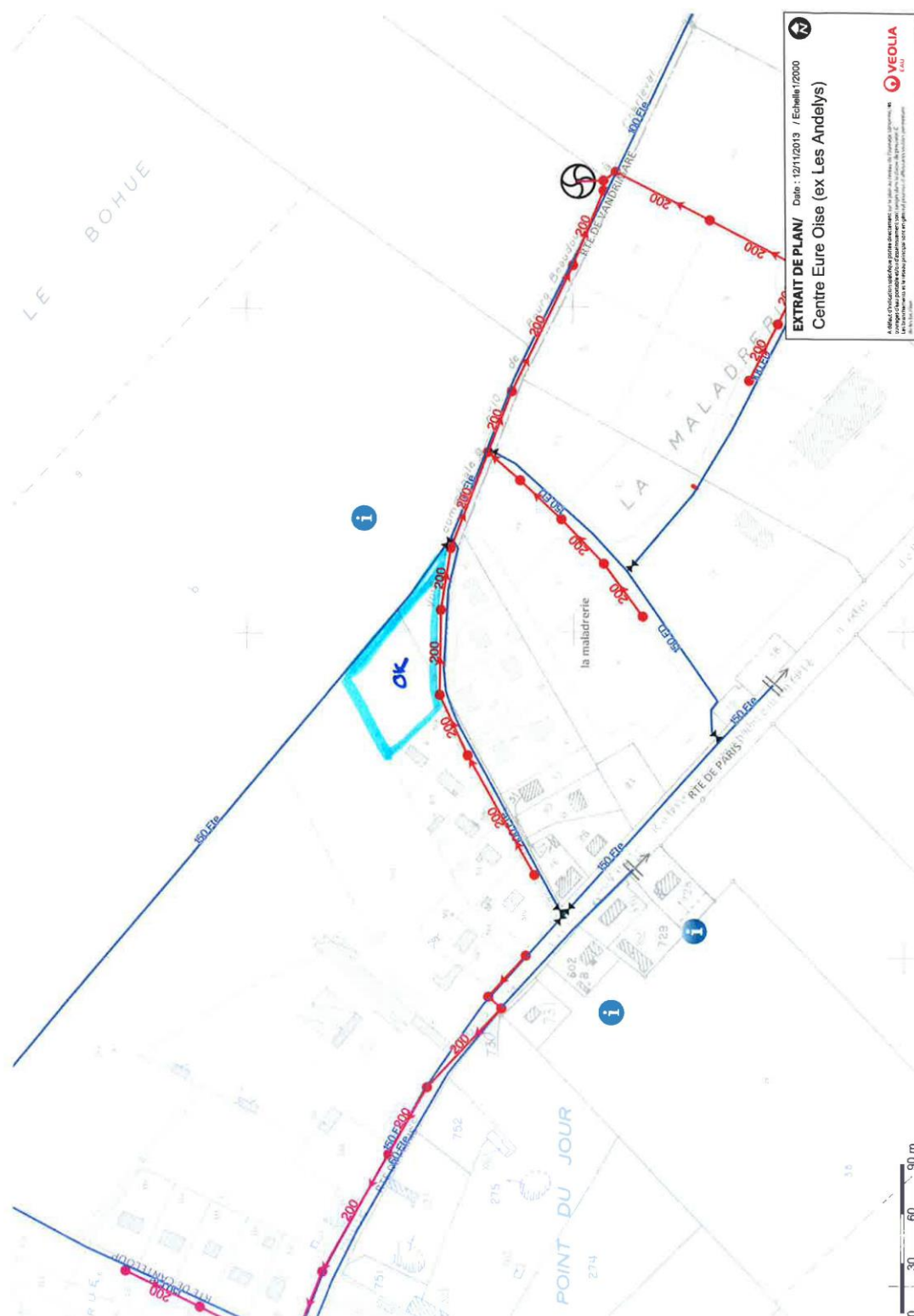
Dans le cadre des extensions de l'urbanisation, toutes les constructions devront être situées à moins de 200 mètres, par chemins praticables, de ces équipements. Quand le risque est particulièrement faible, cette distance peut être portée à 400 mètres, une analyse de risque étant alors nécessaire.

7. Annexes

7.1. Extraits des données du gestionnaires







7.2. Données sur la STEP

Synthèse du Bilan de fonctionnement

Service de l'Assainissement

Syndicat Rural d'Assainissement du Plateau

• Informations générales

Commune :	Bourg Beaudouin	Code INSEE	27104
Habitants desservis	778 habitants desservis		
Station de traitement des eaux usées :			
Nom	Station d'épuration de Bourg Beaudouin		
Code Sandre	032710402000		
Capacité nominale :	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/jour)	Hydraulique (m³/jour)	Equivalent habitants
	90	225	1500
Milieu récepteur :			
Nom	Aire d'infiltration		

SRAP de BOOS - Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de BOURG-BEAUDOUIN
Dossier de déclaration au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement

DESCRIPTION DES OUVRAGES / AMÉNAGEMENTS		
Nature	système d'assainissement	
Consistance	<u>Situation actuelle</u> - réseau de collecte : . séparatif, . gravitaire, . en amiant-ciment et PVC, - station de traitement des eaux usées de type «boues activées» : <u>Après réhabilitation</u> (nouveaux éléments en bleu) - réseau de collecte : . séparatif, . gravitaire, . en amiant-ciment et PVC, - station de traitement des eaux usées de type «boues activées» : . bassin d'orage, . relèvement en tête de station,	
		. relèvement avec panier dégrilleur, . bassin d'aération, . clarificateur, . lagunage (3 bassins). - filière « boues » : silo de stockage. . prétraitements, . mesure de débit amont, . bassin d'aération, . dégazeur, . clarificateur, . mesure de débit aval, . lagunage (3 bassins), - filière « boues » : local avec table d'égouttage, silo de stockage.
Milieu récepteur	le sol, dispersion-infiltration sur tranchées filtrantes	le sol, dispersion-infiltration sur aire végétalisée
Nature des effluents	<u>Situation actuelle & après réhabilitation</u> eaux usées domestiques uniquement	
Charges polluantes	<u>Situation actuelle</u> - capacité de 500 équivalents-habitants → station en surcharge, 624 raccordés actuellement - charge journalière théorique (capacité nominale, charges usuelles) : . en DBO5 : 28kg . en DCO : 45kg . en azote total : 7,5kg	<u>Après réhabilitation</u> - capacité de 1.500 équivalents-habitants - charge journalière : . en DBO5 : 90kg . en DCO : 210kg . en azote total : 22,5kg
Débits	<u>Situation actuelle</u> - Q_{moyen} : 75m³/j	<u>Après réhabilitation</u> - Q_{moyen} : 225m³/j
	- Q_{pointe EU} : 125,2m³/h, mesurés en 2000 en entrée de station. La surface active associée a été estimée à 7.300m² (données INFRATEC, 2000).	
Norme de rejet	<u>Situation actuelle : eNK2</u>	<u>Après réhabilitation :</u>
DBO5	30 mg/l	25 mg/l
DCO	90 mg/l	90 mg/l
MES	rendement 90%	25 mg/l
NGL	/	15 mg/l
NTK	15mg/l sur 2h, 10mg/l sur 24h	10 mg/l

Le détail de l'état actuel du système et des travaux projetés est donné dans le document d'Incidence.

SEEN -

- 9 -

SRAP de BOOS - Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de BOURG-BEAUDOUIN
Dossier de déclaration au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement

Rubrique 5.4.0. : Epandage des boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites par l'unité de traitement considérée, étant :

- | | |
|---|--------------|
| 1 : quantité de matière sèche supérieure à 800 t/an : | Autorisation |
| 2 : quantité de matière sèche entre 3 et 800 t/an : | Déclaration |

► Les boues de la station de BOURG-BEAUDOUIN sont éliminées par épandage sur des terres agricoles. Les dossiers spécifiques (plan d'épandage, déclaration, convention avec l'agriculteur) demandés par la réglementation ont fait l'objet d'une procédure distincte, menée en commun pour plusieurs stations de traitement du SRAP (après accord de la MRSPPA).

Rubrique 5.5.0. : Epandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 5.4.0. : la quantité d'effluents ou de boues étant :

- | | |
|--|--------------|
| 1 : azote total supérieur 10t/an ou volume annuel supérieur à 500.000m3/an, ou DBO5 supérieure à 5t/an : | Autorisation |
| 2 : azote total compris entre 1t/an et 10t/an ou volume annuel compris entre 50.000m3/an et 500.000m3/an, ou DBO5 comprise entre 500kg/an et 5t/an : | Déclaration |

► Les boues de la station de BOURG-BEAUDOUIN sont éliminées par épandage sur des terres agricoles. Les dossiers spécifiques (plan d'épandage, déclaration, convention avec l'agriculteur) demandés par la réglementation ont fait l'objet d'une procédure distincte, cf. ci-dessus.

► Ainsi, le système d'assainissement de la commune de BOURG-BEAUDOUIN est soumis à déclaration au titre de l'article L-214 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau), du fait de la capacité épuratoire projetée de 85,5 kg de DBO₅/j.

7.3. Défenses incendies

 SDIS SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE DIRECTION 8 rue du Docteur Michel Baudoux - BP 613 - 27006 Evreux Cedex - www.sdis27.fr Groupement analyse et couverture des risques Service gestion des risques									
Relevé des points d'eau incendie sur la commune de : BOURG BEAUDOUIN Date de fin du contrôle : 29 juin 2013									
N° du Point d'eau	Localisation	Précision d'implacement	Type de point d'eau incendie	Diamètre (mm)	Debit (m³/h)	Pression (en bars)	Vitesse (en m/s)	Domaine	Observations du SDIS 27
1	ROUTE DE PARIS	ANGLE ROUTE DE CANTELCUP - FACE N°6	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
2	ROUTE DE PARIS	FACE N°29	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
3	RUE DE L'ÉGLISE	FACE N°26 - ENTRE LA MAIRIE ET L'ÉGLISE	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
4	RUE DE LA MARE DURAND	AU STADE	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
5	CHEMIN D'ARRACHE	ANGLE RUE DES FOUGÈRES - FACE N°8	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
6	RUE DE LA CROISSETTE	N°29	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
7	RUE DE L'ÉGLISE	N°1	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
8	RUE DE L'ÉGLISE	N°15 - PRÈS DE LA SALLE DES FÊTES	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
9	ROUTE DE VANDRIMARE	N°6	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
10	RUE DE LA CROISSETTE	N°42	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
11	ROUTE DE PARIS	ANGLE RUE DE L'ÉGLISE	Poteau incendie	65 mm				Public	Rien à signaler
12	RUE DE LA GRANGE	N°2	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
13	ZONE DE LA MALADERIE	FACE ET'S DIELENA	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler
14	ROUTE DE PARIS	N°68 - FACE ARRÊT DE BUS	Poteau incendie	100 mm				Public	Rien à signaler

